



Forum 5 : Notre responsabilité face aux défis écologiques

Quel rôle pour les États et les entreprises en faveur d'un développement respectueux de l'environnement ? Quelle mission pour le chrétien ?

Quelques citations du Magistère pour réfléchir :

Paul VI, *Octogesima adveniens* (1971)

« § 21 - Par une exploitation inconsidérée de la nature, **[l'homme] risque** de la détruire et **d'être**, à son tour, **la victime de cette dégradation**». « Non seulement l'environnement matériel devient une menace permanente: pollutions et déchets, nouvelles maladies, pouvoir destructeur absolu, mais c'est le cadre humain que l'homme ne maîtrise plus, créant ainsi pour demain un environnement qui pourra lui être intolérable: problème social d'envergure qui regarde la famille humaine tout entière. ».

Jean-Paul II, *Message pour la journée mondiale de la paix 1990*, « La paix avec Dieu créateur, la paix avec toute la création » (*La Documentation catholique*, n° 1997 du 7 janvier 1990)

« § 1 - [...] Face à la dégradation générale de l'environnement, l'humanité se rend compte désormais que l'on ne peut continuer à utiliser les biens de la terre comme par le passé. L'opinion publique et les responsables politiques en sont inquiets; les savants dans les disciplines les plus diverses en étudient les causes. On assiste ainsi à la **formation d'une conscience écologique qu'il ne faut pas freiner mais favoriser**, en sorte qu'elle se développe et mûrisse en trouvant dans des programmes et des initiatives concrets l'expression qui convient.

« § 2 - [...] Bien des valeurs éthiques, d'importance fondamentale pour le développement d'une société pacifique, sont en rapport direct avec le problème de l'environnement. L'interdépendance des défis nombreux que le monde actuel doit affronter confirme la nécessité de solutions concertées, fondées sur une vision morale cohérente du monde. Pour les chrétiens, cette vision du monde repose sur les convictions religieuses qui viennent de la Révélation. [...]

« § 6 - Certains éléments de **la crise écologique actuelle** font apparaître à l'évidence **son caractère moral**. Il faut y inscrire en premier lieu l'application sans discernement des progrès scientifiques et technologiques. Beaucoup de découvertes récentes ont apporté à l'humanité des bienfaits indiscutables ; elles manifestent même la noblesse de la vocation de l'homme à participer de manière responsable à l'action créatrice de Dieu dans le monde. On a cependant constaté que l'application de certaines découvertes dans le

cadre industriel et agricole produit, à long terme, des effets négatifs. Cela a mis crûment en relief le fait que **pour aucune intervention dans un domaine de l'écosystème on ne peut se dispenser de prendre en considération ses conséquences dans d'autres domaines** et, en général, pour le bien-être des **générations à venir**. [...] Alors que, dans certains cas, les dégâts sont désormais irréversibles, dans bien d'autres cas, ils peuvent encore être contrôlés. **C'est donc un devoir pour toute la communauté humaine** - pour les individus, les États et les Organisations internationales - **de prendre au sérieux leurs responsabilités**. [...]

« § 10 - **La crise écologique met en évidence la nécessité morale urgente d'une solidarité nouvelle**, particulièrement dans les rapports entre **les pays en voie de développement** et les pays à forte industrialisation. Les Etats doivent se montrer toujours plus solidaires et complémentaires, pour promouvoir le développement d'un environnement naturel et social paisible et salubre. [...]

« § 13 - **La société actuelle ne trouvera pas de solution au problème écologique si elle ne révisé sérieusement son style de vie**. En beaucoup d'endroits du monde, elle est portée à l'hédonisme et à la consommation, et elle reste indifférente aux dommages qui en découlent. Comme je l'ai déjà fait observer, **la gravité de la situation écologique révèle la profondeur de la crise morale de l'homme**. Si le sens de la valeur de la personne et de la vie humaine fait défaut, on se désintéresse aussi d'autrui et de la terre. L'austérité, la tempérance, la discipline et l'esprit de sacrifice doivent marquer la vie de chaque jour, afin que tous ne soient pas contraints de subir les conséquences négatives de l'incurie d'un petit nombre. **L'éducation à la responsabilité écologique est donc nécessaire et urgente**: responsabilité envers soi-même, responsabilité à l'égard des autres, responsabilité à l'égard de l'environnement. C'est une éducation qui ne peut être fondée simplement sur l'affectivité ou sur des velléités mal définies. Son objectif ne peut être ni idéologique ni politique, et sa conception ne peut s'appuyer sur le refus du monde moderne ou le désir vague d'un retour au " paradis perdu ". La véritable éducation à la responsabilité suppose une conversion authentique dans la façon de penser et dans le comportement. »

Jean-Paul II, *Centesimus annus* (1991)

« § 37 - A côté du problème de la consommation, *la question de l'écologie*, qui lui est étroitement connexe, inspire autant d'inquiétude. **L'homme**, saisi par le désir d'avoir et de jouir plus que par celui d'être et de croître, **consomme d'une manière excessive et désordonnée les ressources de la terre et sa vie même**. A l'origine de la destruction insensée du milieu naturel, il y a une erreur anthropologique, malheureusement répandue à notre époque. L'homme, qui découvre sa capacité de transformer et en un sens de créer le monde par son travail, oublie que cela s'accomplit toujours à partir du premier don originel des choses fait par Dieu. Il croit pouvoir disposer arbitrairement de la terre, en la soumettant sans mesure à sa volonté, comme si elle n'avait pas une forme et une destination antérieures que Dieu lui a données, que l'homme peut développer mais qu'il ne doit pas trahir. **Au lieu de remplir son rôle de collaborateur de Dieu dans l'oeuvre de la création, l'homme se substitue à Dieu et, ainsi, finit par provoquer la révolte de la nature, plus tyrannisée que gouvernée par lui** ».

Jean-Paul II, Message au patriarche Bartholomos I^{er}, à l'occasion du V^e symposium sur l'environnement, 2 juin 2003

« Il est impératif que la véritable nature de la crise écologique soit comprise. [...] Le manque de responsabilité écologique est essentiellement un problème moral – fondé sur une erreur anthropologique – qui naît lorsque l'homme oublie que sa capacité à transformer le monde doit toujours respecter le dessein de Dieu sur la création. [...] **Une solution aux défis écologiques** exige plus que des propositions purement économiques et technologiques. Cela **exige une conversion intérieure du cœur** qui conduise au refus de schémas insoutenables de consommation et de production. Cela **exige un comportement éthique** qui respecte les principes de la solidarité universelle, de la justice sociale et de la responsabilité. »

Commission Justice et Paix, *Compendium de la doctrine sociale de l'Église* (2005)

« § 463 - *Une conception correcte de l'environnement ne peut pas, d'une part, réduire de manière utilitariste la nature à un simple objet de manipulation et d'exploitation, et elle ne doit pas, d'autre part, l'absolutiser et la faire prévaloir sur la personne humaine au plan de la dignité.* Dans ce dernier cas, on en arrive à diviniser la nature ou la terre, comme on peut facilement le constater dans certains mouvements écologiques qui demandent de donner à leurs conceptions un aspect institutionnel internationalement garanti. [...] *Le Magistère a motivé son opposition à une conception de l'environnement s'inspirant de l'écocentrisme et du biocentrisme, car celle-ci « se propose d'éliminer la différence ontologique et axiologique entre l'homme et les autres êtres vivants, en considérant la biosphère comme une unité biotique de valeur indifférenciée. On en vient ainsi à éliminer la responsabilité supérieure de l'homme en faveur d'une considération égalitariste de la "dignité" de tous les êtres vivants ».*

« § 464 - [...] **Le lien profond qui existe entre écologie environnementale et « écologie humaine »** doit être davantage mis en relief.

« [...] § 466 - La protection de l'environnement constitue un défi pour l'humanité tout entière : il s'agit du **devoir, commun et universel, de respecter un bien collectif** [...]. »

« § 467 - *La responsabilité à l'égard de l'environnement, patrimoine commun du genre humain, s'étend non seulement aux exigences du présent, mais aussi à celles du futur : « Héritiers des générations passées et bénéficiaires du travail de nos contemporains, nous avons des obligations envers tous, et nous ne pouvons nous désintéresser de ceux qui viendront agrandir après nous le cercle de la famille humaine. La solidarité universelle qui est un fait, et un bénéfice pour nous, est aussi un devoir » (Paul VI, *Populorum progressio* §17). Il s'agit d'une **responsabilité que les générations présentes ont envers les générations à venir** (Jean-Paul II, *Centesimus annus* §37), **une responsabilité qui appartient aussi aux États individuellement et à la Communauté internationale.***

« [...] § 470 - *La programmation du développement économique doit considérer attentivement « la nécessité de respecter l'intégrité et les rythmes de la nature », car les ressources naturelles sont limitées et certaines ne sont pas renouvelables.* Le rythme actuel d'exploitation compromet sérieusement la disponibilité de certaines ressources naturelles pour le présent et le futur. La solution du problème écologique exige que l'activité économique respecte davantage l'environnement, en conciliant les exigences du développement économique avec celles de la protection environnementale. **Toute activité économique qui se prévaut des ressources naturelles doit aussi se soucier de la sauvegarde de l'environnement et en prévoir les coûts,** lesquels sont à considérer « comme élément essentiel du coût (...) de l'activité économique ». [...] *Une économie respectueuse de l'environnement ne poursuivra pas seulement l'objectif de la maximalisation du profit, car la protection de l'environnement ne peut pas être assurée uniquement en fonction du calcul financier des coûts et des bénéfices.* [...]

« [...] § 481 – *Dans le domaine de l'écologie aussi, la doctrine sociale invite à tenir compte du fait que les biens de la terre ont été créés par Dieu pour être sagement utilisés par tous; ces biens doivent être équitablement partagés, selon la justice et la charité.* Il s'agit essentiellement d'empêcher l'injustice d'un accaparement des ressources: l'avidité, aussi bien individuelle que collective, est contraire à l'ordre de la création. **Les problèmes écologiques actuels, à caractère planétaire, ne peuvent être affrontés efficacement que grâce à une coopération internationale** capable de garantir une meilleure coordination quant à l'utilisation des ressources de la terre.

« § 482 - **Le principe de la destination universelle des biens offre une orientation fondamentale, morale et culturelle, pour dénouer le nœud complexe et dramatique qui lie crise environnementale et pauvreté.** [...]

« § 483 - *Le lien étroit qui existe entre le développement des pays les plus pauvres, les mutations démographiques et une utilisation durable de l'environnement, ne doit pas servir de prétexte à des choix politiques et économiques peu conformes à la dignité de la personne humaine.* [...] S'il est vrai que la répartition inégale de la population et des ressources disponibles crée des obstacles au développement et à

l'utilisation durable de l'environnement, il faut reconnaître que **la croissance démographique est pleinement compatible avec un développement intégral et solidaire.** [...]

« [...] § 486 - *Les graves problèmes écologiques requièrent un changement effectif de mentalité qui induise à adopter un nouveau style de vie*, (Jean-Paul II, *Centesimus annus* §36) « dans lequel les éléments qui déterminent les **choix de consommation, d'épargne et d'investissement soient la recherche du vrai, du beau et du bon**, ainsi que la **communio**n avec les autres hommes pour une croissance commune » (Jean-Paul II, *Centesimus annus* §36) Ces styles de vie doivent s'inspirer de la **sobriété, de la tempérance, de l'autodiscipline, sur le plan personnel et social**. Il faut sortir de la logique de la simple consommation et encourager des formes de production agricole et industrielle qui respectent l'ordre de la création et satisfassent les besoins primordiaux de tous. [...]

« **La question écologique** ne doit pas être affrontée seulement en raison des perspectives effrayantes que laisse entrevoir la dégradation environnementale ; elle **doit surtout constituer une forte motivation pour une solidarité authentique de dimension mondiale.** »

Benoît XVI, *Caritas in veritate* (2009)

« § 49 - Aujourd'hui, les questions liées à la protection et à la sauvegarde de l'environnement doivent prendre en juste considération les *problématiques énergétiques*. **L'accaparement des ressources énergétiques non renouvelables par certains États, groupes de pouvoir ou entreprises, constitue, en effet, un grave obstacle au développement des pays pauvres.** [...] La communauté internationale a le devoir impératif de trouver les voies institutionnelles pour réglementer l'exploitation des ressources non renouvelables, en accord avec les pays pauvres, afin de planifier ensemble l'avenir.

« Sur ce front aussi, apparaît *l'urgente nécessité morale d'une solidarité renouvelée*, spécialement dans les relations entre les pays en voie de développement et les pays hautement industrialisés (Jean-Paul II, « La Paix avec Dieu créateur, la Paix avec toute la création », Message pour la Journée Mondiale pour la Paix du 1/1/1990, §10). **Les sociétés technologiquement avancées peuvent et doivent diminuer leur propre consommation énergétique** parce que d'une part, leurs activités manufacturières évoluent et parce que d'autre part, leurs citoyens sont plus sensibles au problème écologique. [...] »

« § 50 - Il est souhaitable que la communauté internationale et chaque gouvernement sachent contrecarrer efficacement les modalités d'exploitation de l'environnement qui s'avèrent néfastes. Il est par ailleurs impératif que les autorités compétentes entreprennent tous les efforts nécessaires afin que les coûts économiques et sociaux dérivant de l'usage des ressources naturelles communes soient établis de façon transparente et soient entièrement supportés par ceux qui en jouissent et non par les autres populations ou par les générations futures: **la protection de l'environnement, des ressources et du climat demande que tous les responsables internationaux agissent ensemble** et démontrent leur résolution à travailler honnêtement, dans le respect de la loi et de la **solidarité à l'égard des régions les plus faibles de la planète**. L'une des plus importantes tâches de l'économie est précisément **l'utilisation la plus efficace des ressources**, et non leur abus, sans jamais oublier que la notion d'efficacité n'est pas axiologiquement neutre. »

« § 51 - *L'Église a une responsabilité envers la création* et doit la faire valoir publiquement aussi. Ce faisant, elle doit préserver non seulement la terre, l'eau et l'air comme dons de la création appartenant à tous, elle doit surtout **protéger l'homme de sa propre destruction**. Une sorte d'*écologie de l'homme*, comprise de manière juste, est nécessaire. La dégradation de l'environnement est en effet étroitement liée à la culture qui façonne la communauté humaine: *quand l'« écologie humaine » est respectée dans la société, l'écologie proprement dite en tire aussi avantage*. De même que les vertus humaines sont connexes, si bien que l'affaiblissement de l'une met en danger les autres, ainsi le système écologique s'appuie sur le respect d'un projet qui concerne aussi bien la saine coexistence dans la société que le bon rapport avec la nature.

« **Pour préserver la nature**, il n'est pas suffisant d'intervenir au moyen d'incitations ou de mesures économiques dissuasives, une éducation appropriée n'y suffit pas non plus. Ce sont là des outils importants, mais **le point déterminant est la tenue morale de la société dans son ensemble**. Si le droit à la vie et à la mort naturelle n'est pas respecté, si la conception, la gestation et la naissance de l'homme sont rendues artificielles, si des embryons humains sont sacrifiés pour la recherche, la conscience commune finit par perdre le concept d'écologie humaine et, avec lui, celui d'écologie environnementale. Exiger des nouvelles

générations le respect du milieu naturel devient une contradiction, quand l'éducation et les lois ne les aident pas à se respecter elles-mêmes. Le livre de la nature est unique et indivisible, qu'il s'agisse de l'environnement comme de la vie, de la sexualité, du mariage, de la famille, des relations sociales, en un mot du **développement humain intégral. Les devoirs que nous avons vis-à-vis de l'environnement sont liés aux devoirs que nous avons envers la personne considérée en elle-même et dans sa relation avec les autres.** On ne peut exiger les uns et piétiner les autres. C'est là une grave antinomie de la mentalité et de la praxis actuelle qui avilit la personne, bouleverse l'environnement et détériore la société. »

Benoît XVI, Message pour la journée mondiale de la paix 2010, « Si tu veux la paix protège la création »

« § 5 - Toutefois, il faut considérer que la crise écologique ne peut être appréhendée séparément des questions qui s'y rattachent, étant profondément liée au concept même de développement et à la vision de l'homme et de ses relations avec ses semblables et avec la création. Il est donc sage **d'opérer une révision profonde et perspicace du modèle de développement**, et de réfléchir également sur le sens de l'économie et de ses objectifs, pour en corriger les dysfonctionnements et les déséquilibres. L'état de santé écologique de la planète l'exige; la crise culturelle et morale de l'homme le requiert aussi et plus encore, crise dont les symptômes sont évidents depuis un certain temps partout dans le monde. L'humanité a besoin d'un *profond renouvellement culturel*; elle a besoin de *redécouvrir les valeurs qui constituent le fondement solide* sur lequel bâtir un avenir meilleur pour tous. Les situations de crise qu'elle traverse actuellement - de nature économique, alimentaire, environnementale ou sociale - sont, au fond, aussi des crises morales liées les unes aux autres. Elles obligent à repenser le cheminement commun des hommes. Elles contraignent, en particulier, à adopter une manière de vivre basée sur la sobriété et la solidarité, avec de nouvelles règles et des formes d'engagement s'appuyant avec confiance et avec courage sur les expériences positives faites et rejetant avec décision celles qui sont négatives. Ainsi seulement, **la crise actuelle devient-elle une occasion de discernement et de nouvelle planification.**

« § 6 - Quand, au lieu d'accomplir son rôle de collaborateur de Dieu, l'homme se substitue à Lui, il finit par provoquer la rébellion de la nature «plus tyrannisée que gouvernée par lui». **L'homme a donc le devoir d'exercer un gouvernement responsable de la création, en la protégeant et en la cultivant.**

« § 7 - Il n'est pas difficile dès lors de constater que **la dégradation de l'environnement est souvent le résultat du manque de projets politiques à long terme** ou de la poursuite d'intérêts économiques aveugles, qui se transforment, malheureusement, en une sérieuse menace envers la création. Pour contrer ce phénomène, en s'appuyant sur le fait que *«toute décision économique a une conséquence de caractère moral»*, il est aussi nécessaire que l'activité économique respecte davantage l'environnement. Quand on utilise des ressources naturelles, il faut se préoccuper de leur sauvegarde, en en prévoyant aussi les coûts - en termes environnementaux et sociaux -, qui sont à évaluer comme un aspect essentiel des coûts mêmes de l'activité économique. Il revient à la communauté internationale et aux gouvernements de chaque pays de donner de justes indications pour s'opposer de manière efficace aux modes d'exploitation de l'environnement qui lui sont nuisibles. Pour protéger l'environnement, pour sauvegarder les ressources et le climat, il convient, d'une part, d'agir dans le respect de normes bien définies, également du point de vue juridique et économique, et, d'autre part, de tenir compte de la solidarité due à ceux qui habitent les régions plus pauvres de la terre et aux générations futures.

« § 8 – La mise en place d'une **solidarité intergénérationnelle** loyale semble en effet urgente... Au-delà d'une loyale solidarité intergénérationnelle, l'urgence nécessitée morale d'une **solidarité intragénérationnelle** renouvelée doit être réaffirmée, spécialement dans les relations entre les pays en voie de développement et les pays hautement industrialisés: «la communauté internationale a le devoir impératif de trouver les voies institutionnelles pour réglementer l'exploitation des ressources non renouvelables, en accord avec les pays pauvres, afin de planifier ensemble l'avenir». (Benoît XVI, *Caritas in veritate* §49). *La crise écologique montre l'urgence d'une solidarité qui se déploie dans l'espace et le temps.* Il est en effet important de reconnaître, parmi les causes de la crise écologique actuelle, la responsabilité historique des pays industrialisés. Les pays moins développés, et en particulier les pays émergents, ne sont pas toutefois exonérés de leur propre responsabilité par rapport à la création, parce que tous ont le devoir d'adopter graduellement des mesures et des politiques environnementales efficaces. Ceci pourrait se réaliser plus

facilement s'il y avait des calculs moins intéressés dans l'assistance, dans la transmission des connaissances et l'utilisation de technologies plus respectueuses de l'environnement.

« § 9 – [...] La crise écologique offre donc une opportunité historique pour élaborer une réponse collective destinée à convertir le modèle de développement global selon une orientation plus respectueuse de la création et en faveur du développement humain intégral, s'inspirant des valeurs propres de la charité dans la vérité. Je souhaite donc l'adoption d'un modèle de développement basé sur le caractère central de l'être humain, sur la promotion et le partage du bien commun, sur la responsabilité, sur la conscience d'un changement nécessaire des styles de vie et sur la prudence, vertu qui indique les actes à accomplir aujourd'hui en prévision de ce qui peut arriver demain. »

« § 11 - Il apparaît toujours plus clairement que le thème de la dégradation environnementale met en cause les comportements de chacun de nous, les styles de vie et les modèles de consommation et de production actuellement dominants, souvent indéfendables du point de vue social, environnemental et même économique. Un changement effectif de mentalité qui pousse chacun à adopter de *nouveaux styles de vie*, selon lesquels «les éléments qui déterminent les choix de consommation, d'épargne et d'investissement soient la recherche du vrai, du beau et du bon, ainsi que la communion avec les autres hommes pour une croissance commune» (Jean-Paul II, *Centesimus annus* §36), devient désormais indispensable. On doit toujours plus éduquer à construire la paix à partir de choix de grande envergure au niveau personnel, familial, communautaire et politique. Nous sommes tous responsables de la protection et du soin de la création. Cette responsabilité ne connaît pas de frontières. Selon le *principe de subsidiarité*, **il est important que chacun s'engage à son propre niveau, travaillant afin que soit dépassée la suprématie des intérêts particuliers**. Un rôle de sensibilisation et de formation incombe en particulier aux divers sujets de la société civile et aux Organisations non-gouvernementales, qui se dépensent avec détermination et générosité à l'expansion d'une **responsabilité écologique**, qui devrait être toujours plus attachée au respect de «l'écologie humaine».

« § 13 - Enfin, un fait hautement significatif à ne pas oublier est que beaucoup trouvent la tranquillité et la paix, se sentent renouvelés et fortifiés, lorsqu'ils sont en contact étroit avec la beauté et l'harmonie de la nature. Il existe donc une sorte de réciprocité : si nous prenons soin de la création, nous constatons que Dieu, par l'intermédiaire de la création, prend soin de nous. Par ailleurs, une conception correcte de la relation de l'homme avec l'environnement ne conduit pas à absolutiser la nature ni à la considérer comme plus importante que la personne elle-même. Si le Magistère de l'Église exprime sa perplexité face à une conception de l'environnement qui s'inspire de l'éco-centrisme et du bio-centrisme, il le fait parce que cette conception élimine la différence ontologique et axiologique qui existe entre la personne humaine et les autres êtres vivants. De cette manière, on en arrive à éliminer l'identité et la vocation supérieure de l'homme, en favorisant une vision égalitariste de la «dignité» de tous les êtres vivants. On se prête ainsi à un nouveau panthéisme aux accents néo-païens qui font découler le salut de l'homme de la seule nature, en son sens purement naturaliste. L'Église invite au contraire à aborder la question de façon équilibrée, dans le respect de la «grammaire» que le Créateur a inscrite dans son œuvre, **en confiant à l'homme le rôle de gardien et d'administrateur responsable de la création**, rôle dont il ne doit certes pas abuser, mais auquel il ne peut se dérober. En effet, la position contraire qui absolutise la technique et le pouvoir humain, finit par être aussi une grave atteinte non seulement à la nature, mais encore à la dignité humaine elle-même (cf. Jean -Paul II, *Centesimus annus* §38, 39).

« § 14 - **Si tu veux construire la paix, protège la création**. La recherche de la paix de la part de tous les hommes de bonne volonté sera sans nul doute facilitée par la reconnaissance commune du rapport indissoluble qui existe entre Dieu, les êtres humains et la création tout entière. Les chrétiens, illuminés par la Révélation divine et suivant la Tradition de l'Église, offrent leur contribution propre [...] Toute personne a donc le devoir de protéger l'environnement naturel pour construire un monde pacifique. C'est là un défi urgent à relever par un engagement commun renouvelé. C'est aussi une opportunité providentielle pour offrir aux nouvelles générations la perspective d'un avenir meilleur pour tous. Que les responsables des nations et tous ceux qui, à tous les niveaux, prennent à cœur les destinées de l'humanité en soient conscients: **la sauvegarde de la création et la réalisation de la paix sont des réalités étroitement liées entre elles!** [...] »